

**Avis de la délégation CNE du personnel concernant le rattachement au secteur SST de l'Antenne de Formation et de Promotion du Secteur des Sciences et Technologies (AFPS – ScienceInfuse), au conseil d'entreprise du 25 janvier 2016.**

ScienceInfuse est une initiative particulièrement appréciée au sein et en dehors de l'université, qui participe depuis une décennie au renom de l'UCL dans les milieux scientifiques et pédagogiques.

Outre l'aspect organisationnel, il importe de préserver et même de continuer à promouvoir ce service à la société, dont le bilan est impressionnant.

La dénomination ScienceInfuse doit être maintenue, car elle est bien connue des milieux intéressés, et même du grand public.

Des craintes s'expriment quant au maintien des lignes budgétaires. La délégation CNE souhaite obtenir des garanties des autorités à ce sujet. Par ailleurs, nous souhaitons obtenir des précisions sur les conditions du transfert du budget de fonctionnement de l'AFPS de la faculté des sciences vers le secteur SST. Quelles sont les implications budgétaires de ce transfert ? A la fois pour la faculté des sciences, l'AFPS et le SST ?

Par ailleurs, le transfert du personnel de l'AFPS se fait-il au détriment de la faculté des sciences ? Autrement dit, le personnel de l'AFPS effectue-t-il pour l'instant des tâches facultaires qui devront, suite au transfert, être réalisées par d'autres membres du personnel facultaire ?

Du point de vue organisationnel, la note reçue au conseil d'entreprise 422 du 14 décembre 2015 précise que l'AFPS sera une « plate-forme interfacultaire » rattachée au secteur SST via l'administration du secteur AST et qu'elle sera dotée d'un ROI. Il nous a été précisé lors de ce même conseil (point 422.11) que l'AFPS n'est pas une « plate-forme interfacultaire », mais une cellule du SST dotée d'un chef de service qui, du point de vue de la ligne hiérarchique, dépendra directement de la direction administration du SST. Le futur responsable de l'AFPS sera donc un chef de service. Nous souhaitons une confirmation de ce statut de l'AFPS, qui ne nécessite plus un ROI ni un changement de l'organigramme.

La délégation CNE souhaite savoir si ce transfert exige également un déménagement de l'équipe de l'AFPS dans des nouveaux locaux et selon quel calendrier.

Le personnel s'inquiète de l'absence de coordination officielle, en l'absence de chef de service (démissionnaire), qui pour l'instant doit être assurée directement par la DAS si l'on suit la ligne hiérarchique. Le poste de chef de service a depuis lors été ouvert. La délégation CNE souhaite qu'il soit pourvu rapidement, vu l'incertitude actuelle.

Moyennant réponse à ces questions préalables, la délégation CNE approuve l'idée du transfert de l'AFPS vers le secteur SST et dépose dès lors un avis positif.